

# LE DEVOIR.com Libre de penser Menace de grève des médecins résidents



Photo: Sergey Tinyakov Getty Images

Lors de la dernière négociation en 2011, les médecins résidents demandaient une hausse salariale de 34%, mais n'avaient obtenu que 6% sur cinq ans, comme les autres employés de la fonction publique.

Isabelle Porter à Québec

6 février 2018

Les 3600 médecins résidents du Québec se sont prononcés à 97,7 % pour la grève ces derniers jours. Sans convention collective signée depuis trois ans, ils réclament un salaire comparable à celui des infirmières praticiennes spécialisées (IPS).

« Ils veulent qu'on travaille plus sans être rémunérés plus », dénonce le président de la Fédération des médecins résidents du Québec (FMRQ), Christopher Lemieux. « Si on n'a pas de retour du ministère, c'est sûr qu'on va déclencher des moyens de pression. »

Or les résidents en demandent trop, selon le ministre de la Santé, Gaétan Barrette. « Le point de départ des résidents était astronomique. On demandait 30 % d'augmentation », dit-il. « Je les invite à revenir à la table de négociations. »

Il observe « qu'il fut un temps où la rémunération n'existait même pas ». Les médecins résidents, ajoute-t-il, bénéficient déjà d'un « avantage significatif » par rapport à d'autres professions, comme les doctorants en psychologie, pour lesquelles les gens font des stages et réclament une rémunération. Surtout dit-il qu'ils sont « quand même dans l'antichambre du 1 % ».

Interrogé à ce propos, M. Lemieux rétorque que le syndicat avait réclamé une hausse de 27 %, mais que l'offre a depuis été revue à la baisse à 17 %. Selon ses dires, le ministère propose de son côté une hausse au niveau de l'inflation de 5,5 % sur cinq ans.

S'ils déclenchent la grève, les médecins devront continuer de travailler puisqu'ils sont assujettis à la Loi sur les services essentiels.

« Ce seront des moyens progressifs qui ne vont pas affecter les soins aux patients », indique M. Lemieux à cet égard. Ils pourraient, à titre d'exemple, cesser d'enseigner aux étudiants en externat comme ils l'avaient fait lors de la dernière négociation en 2011.

### **Comme les IPS**

À l'époque, les médecins résidents demandaient une hausse salariale de 34 %, mais n'avaient obtenu que 6 % sur cinq ans, comme les autres employés de la fonction publique.

Le ministère de la Santé avait toutefois accepté de mettre un terme aux tours de garde obligatoires de 24 heures consécutives pour les ramener à 16. Or, selon M. Lemieux, le gouvernement souhaiterait renouer aussi avec la formule du 24 heures.

Le nombre d'heures est en outre directement lié à la rémunération puisque les résidents ont le même salaire fixe, indépendamment du nombre d'heures travaillées. Ce qui fait dire à M. Lemieux qu'à 72 heures par semaine, lui et ses collègues travaillent parfois sous la barre du nouveau salaire minimum, à 11,80 \$.

Ils allèguent qu'à 27 % de plus, ils pourraient égaler celui de la moyenne canadienne ou encore la rémunération des infirmières praticiennes spécialisées (IPS). Au Québec, la résidence en médecine dure deux ans pour les médecins de famille et entre 4 et 7 ans pour les autres spécialités.